

**EXTRAIT DE LA BROCHURE : LYCEES D'ETAT ET RELIGION CATHOLIQUE
LES AUMONIERIS DU LYCEE DE RENNES 1803-1989**

21

s'insinueront peu à peu et sans e forts dans le coeur des jeunes et y affermiront l'amour du bien puisé de bonne heure au sein de la famille

Relevons que l'éloge des bienfaits de la religion est plus court qu'en 1815, loin d'y être aussi martelé, et cette fois exprimé en termes plus mesurés. Elle est présentée comme d'abord un excellent moyen pour donner une bonne éducation aux jeunes, plutôt que comme une fin en soi. En somme, préceptes religieux et morale se recoupent, dans l'esprit du rédacteur du texte. C'est une vision de la finalité de la religion que l'on peut dire plus humaniste, plus préoccupée d'enseigner et de donner aux individus *l'amour du bien* sur terre, avant même que d'assurer leur salut dans *l'au-delà*. L'instruction religieuse n'étant qu'un support, il est logique qu'elle ait disparu des prix scolaires distribués. L'éducation reçue dans l'établissement doit renforcer celle donnée en premier dans la famille, est-il énoncé. C'est une notion intéressante, les rôles respectifs, du service d'Instruction publique et des familles, poseront souvent un dilemme, ultérieurement.

En 1844, comme en 1845, il y a bien un prix d'instruction religieuse, mais seulement en école primaire élémentaire (à l'époque, et jusque vers les années 1960 les lycées avaient une école primaire appelée « petit lycée»). La matière n'est donc pas alors considérée comme enseignement à part entière, ou jugée nécessaire à l'éducation des jeunes d'un âge plus avancé. Mais au Collège Royal de Rennes une cérémonie religieuse comme la confirmation est toujours un événement, que l'on évoque dans le courrier de la maison. Le proviseur écrit au recteur d'Académie le 20 mai 1842

Monseigneur l'Evêque viendra dimanche prochain donner la confirmation dans la chapelle du collège, il a manifesté le désir qu'à cette occasion il fut accordé un congé à tous les élèves le lundi suivant : à l'époque où nous nous trouvons, les études ne pouvant être interrompues sans quelque inconvénient, la demande de Monseigneur se bornerait à la suppression de la classe du lundi soir : si vous voulez bien ni l'y autoriser, j'en préviendrai les professeurs. (1)

Voilà un évêque qui s'immisce dans la vie du Collège Royal, qui se mêle de vouloir qu'un jour de congé soit accordé aux élèves ! Satisfaction ne lui est donnée qu'à moitié. Il s'agit de Monseigneur Godefroy Brossays-Saint-Marc, dont la personne et l'activité vont rapidement retenir toute notre attention. Aussi il est nécessaire de faire une courte présentation de la forte figure qu'il était. Né à Rennes en 1803, nommé évêque dans cette même ville en 1841, et plus tard archevêque (en 1859, suite à la visite de Napoléon III en Bretagne l'année précédente), c'est un homme qui pendant ses 37 ans d'épiscopat à Rennes, jusqu'à sa mort en 1878, a pesé sur la vie religieuse locale, et même politique. Il eut une grande activité politique. Il était d'un dévouement bruyant à l'Eglise. (2)

Il n'y a aucun danger à confier ses enfants à l'éducation publique, est-il dit dans le prospectus de 1839 du Collège Royal de Rennes. Ce ne sera point l'avis de notre évêque rennais qui à partir de 1842, soit un an après sa prise de fonction, va en quelque sorte inaugurer son épiscopat en formulant des griefs très appuyés contre un professeur du collège rennais. Gardien intransigeant des dogmes de la religion catholique, son zèle inébranlable dans la défense de l'Eglise va s'abattre sur le professeur de philosophie de l'établissement M. Zévort. Cette matière, la philosophie, peut évidemment mettre en avant, ou privilégier, des doctrines susceptibles de porter ombrage aux préceptes de la religion, voire même de les concurrencer dans la finalité que l'homme recherche, celle d'un modèle ou d'un idéal de vie morale, spirituelle. Le contenu de cet enseignement, plus que pour toute autre matière, peut être infini, au gré de la personnalité du professeur.